

RÉGION

02/07/2021

SERAING - ENGINEERING STEEL BELGIUM

La justice vient de condamner le capitalisme sauvage

LUC GOCHEL

125 travailleurs n'avaient reçu que des miettes.

TVA



125 travailleurs n'avaient reçu que des miettes.TVA

C'est un jugement qui fera sans doute date dans l'histoire des relations entre le capital et le travail. Le tribunal de l'entreprise de Liège vient de condamner le sidérurgiste allemand GMH pour avoir «sciemment contourné ses obligations envers les travailleurs d'ESB à Seraing en vendant à un repreneur qu'il savait non fiable.» Un jugement qui ouvre la voie à des indemnités supérieures pour les 83 travailleurs concernés.

« Je m'en souviens comme si c'était hier, explique Jordan Atanasov, le leader de la CSC-Métal. C'était le 30 décembre 2014, le jour même où on devait signer le plan social négocié avec GMH, ce dernier annonçait qu'il avait trouvé un repreneur miracle. »

Un an plus tard, ce miracle se transformait en cauchemar. Le repreneur était déclaré en faillite et laissait 125 travailleurs sans aucune indemnité.

Rappel des faits

C'est en 2009 que le sidérurgiste allemand GMH avait racheté l'aciérie ESB, rue de l'Environnement ; en plein cœur de Seraing. Au début, il avait consenti de gros investissements pour rendre l'outil moins bruyant et moins polluant pour le voisinage. Mais les conséquences de la crise financière ne leur permettaient pas d'assurer la rentabilité de l'outil et en 2014, GMH s'était résolu à fermer l'usine.

« On avait négocié un plan social qui permettait à 15 travailleurs de partir en prépension et aux autres de prétendre à des indemnités allant jusqu'à 80 ou 100.000€ selon l'ancienneté, reprend Jordan Atanasov. Mais ne voilà-t-il pas que, le jour de la signature, GMH sort un lapin de son chapeau : la société Green Elephant va reprendre ESB et y investir beaucoup d'argent. »

Dès le début, les syndicats n'y croient guère. Le repreneur promet d'investir, de créer 300 emplois et même de racheter la cokerie d'Ougrée et RingMills. De belles paroles car, quand on gratte un peu dans leurs comptes, ils ne disent rien qui vaille. Le groupe est coutumier du fait et les reprises se terminent toujours mal. Malheureusement, à ce stade, ils ne savent rien faire.

Et ce qui devait arriver...arrive ! Le 27 avril 2016, Green Elephant est déclaré en faillite et laisse les 125 ouvriers sur le carreau. Tout juste ont-ils droit à une indemnité du fonds de fermeture, plafonnée à 26.000€ bruts.

La contre-attaque

83 d'entre-eux décident de ne pas se laisser faire devant cette nouvelle attaque du « capitalisme sauvage » et, épaulés par la CSC et la FGTB, ils entament une action en justice inédite, preuves à l'appui, contre cette nouvelle forme de capitalisme sauvage. Et c'est elle qui vient de connaître un premier épilogue la semaine dernière à Liège.

« Le tribunal reconnaît et motive sur 20 pages le fait que GMH a sciemment contourné ses obligations envers les travailleurs en vendant à un repreneur qu'il savait non fiable. Nous avons donc eu raison de ne pas laisser tomber », soulignent les syndicats.

Ce premier jugement n'est encore qu'une étape mais il ouvre la voie à de nouvelles séances au tribunal (dès septembre) pour fixer alors précisément les indemnités auxquelles auront droit chacun des 83 travailleurs qui ont poursuivi le combat.

« La justice a indiqué que la responsabilité de cet échec revenait par défaut à GMH. Ce jugement est unique et pourrait faire jurisprudence à l'avenir »,

conclut le leader syndical. Quant à la dépollution du site, GMH n'était que locataire. Elle incombe donc toujours au propriétaire qui est ArcelorMittal.